

On peut néanmoins regretter que ces justifications par anecdotes se fassent au détriment de la description de son travail comme ministre de l'Intérieur. Il ne parle que très peu de ses nominations aux principaux postes administratifs, ou de ses relations avec ses subordonnés, ne citant même pas le baron Capelle, pourtant secrétaire-général et influent numéro deux du ministère. On trouve cependant quelques pages intéressantes sur Franchet d'Espérey, directeur de la Police générale, mais qu'il n'évoque là encore que par anecdotes. Il donne également des informations sur les coulisses de la politique, essentiellement les innombrables petites intrigues de Cour qui minaient le parti royaliste, ou bien les demandes pressantes que lui faisaient de nombreuses personnalités, monnayant leur soutien en échange de « places », ce qui l'agaçait beaucoup.

On peut en outre s'interroger sur le crédit à donner à un récit rédigé vingt ans après les faits, surtout que Corbière se livre par endroits à des réécritures de son action politique. Si l'on prend l'exemple de la décentralisation administrative, un des grands débats de l'époque, Corbière écrit qu'il avait « toujours été d'avis que ce serait une grande imprudence de vouloir désorganiser le grand système d'administration intérieure que Richelieu avait conçu, que Louis XIV avait consolidé, et que Bonaparte avait rétabli » (p. 62). Or, alors qu'il était dans l'opposition à Decazes, il avait réclamé, comme l'ensemble des ultras, la fin de la centralisation napoléonienne, notamment dans son conseil général. Une fois arrivé au pouvoir, Corbière ne fit rien en faveur de la décentralisation, irritant ses partisans et contribuant largement à la chute du gouvernement Villèle en 1827. D'où la gêne de Corbière pour parler de son rôle au sein du conseil général, où ses prises de position contredirent largement ses réalisations en tant que ministre, sur lesquelles il ne s'attarde d'ailleurs que sur une page, lorsqu'il en fait le bilan (p. 224).

Les *Souvenirs* restent malgré ces critiques un témoignage essentiel pour découvrir ce personnage-clé et atypique au sein du parti royaliste, d'autant plus qu'il appartient au camp toujours moins représenté des « vaincus », les pages sur la Chambre Introuvable étant certainement les plus intéressantes.

Josselin BLIECK
auteur d'un master recherche, *Corbière, ministre de l'Intérieur*,
Pierre KARILA-COHEN (dir.), Université de Rennes 2, 2012.

Gilbert NICOLAS, *Quand les instituteurs répondaient au ministre. Mémoires des maîtres de l'enseignement primaire sous le Second Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Mémoire commune, 2012, 442 p.

Avec la collection Mémoire commune, les Presses universitaires de Rennes nous ont déjà livré des documents du plus haut intérêt, souvenirs, mémoires, journaux intimes, carnets, récits de voyage. L'ouvrage de Gilbert Nicolas, *Quand les instituteurs*

répondaient au ministre, offre tout autant d'utilité, mais à partir de papiers d'une nature entièrement différente. Il s'agit en effet de réponses suscitées par la demande d'un organisme officiel (en l'occurrence, le ministre de l'Instruction publique lui-même) auprès de *certain*s instituteurs publics (on va y revenir), bref du résultat d'une enquête faite auprès d'un public déterminé et délimité, à une date précise, sachant qu'il ne s'agit pas d'une procédure statistique du style INSEE ou institut de sondage mais d'un *concours* dans lequel les candidats sont invités à s'exprimer librement, certes dans le cadre d'un questionnaire contraignant, mais sans que les réponses soient orientées et tout en disposant d'un espace qui peut être fort large puisque les textes ici recensés comptent entre 12 et 144 pages.

Le concours dont il est question fut lancé le 12 décembre 1860 par le ministre de l'Instruction publique, Gustave Rouland, sous la forme d'une question très simple articulée en trois *items* : « Quels sont les besoins de l'instruction primaire dans une commune rurale au triple point de vue de l'école, des élèves et du maître ? ». Les destinataires n'étaient pas tous les instituteurs de France, mais exclusivement les instituteurs publics ruraux. Leurs collègues citadins, les instituteurs congréganistes (plus exactement, ceux qui n'enseignaient pas dans une école « communale »), les instituteurs libres et les institutrices de toute catégorie n'étaient pas sollicités. Au total, 5 940 enseignants répondirent à leur ministre et il en subsiste encore aujourd'hui 4 700 manuscrits environ, conservés aux Archives nationales dans la sous-série F¹⁷. Cela représentait 17 % du total des instituteurs publics de France mais sans doute un bon tiers du public visé, proportion non négligeable. En effet, le concours était véritablement un exercice du type « concours », au sens « jeu pourvu de prix » et non pas « concours de recrutement ». Il ne s'agissait pas (seulement) de cahiers de doléance mais, à travers une série de filtres, d'une procédure permettant de remporter des prix : 1 200 francs pour le premier, 600 pour le deuxième et 200 pour chacune des huit « mentions », sommes non négligeables (même dans le dernier cas, quatre mois du salaire minimum d'un instituteur rural). L'organisation était rigoureuse : sélection par les corps d'inspection locaux, transmission des mémoires retenus aux sous-commissions nationales à Paris qui retinrent un nombre limité de textes, pour choix définitif par une commission parlementaire, enfin, proclamation des résultats.

Sur le total des mémoires envoyés, l'académie de Rennes (c'est-à-dire la Bretagne « historique », plus la Mayenne et le Maine-et-Loire) en recueillit 271. L'un des textes obtint une mention, la septième sur huit. Ce sont ces documents qu'a retenus Gilbert Nicolas et dont il propose dans cet ouvrage une édition partielle. Partielle parce qu'il était hors de question de publier l'ensemble, ce qui, même pour la seule académie de Rennes, eût représenté des milliers de pages. L'auteur a donc judicieusement opéré un choix, y compris à l'intérieur des mémoires qui ne sont pas donnés *in extenso*, retenant les passages les plus significatifs tout en fournissant des extraits assez longs et assez continus pour ne pas livrer un savoir en miettes

toujours assez frustrant. Au total, soixante mémoires ou, le plus souvent, extraits nous sont ici offerts.

L'auteur divise le livre selon un plan mi-chronologique, mi-thématique. Trois parties passent en revue les instituteurs selon les générations : celle des débuts du siècle, de la fin de l'Empire et de la Restauration (il s'agit forcément de personnes d'au moins 50 ans, le plus souvent davantage), celle de l'époque de Guizot et qui a connu le « tournant » majeur constitué par la loi de 1833, enfin les « jeunes » entrés dans la carrière au moment de la loi Falloux (1850) ou un peu après. Les deux dernières parties s'éloignent de cette suite en examinant quelques mémoires issus de populations à qui l'on n'avait rien demandé mais qui, attitude classique, ont répondu quand même, les instituteurs urbains et les congréganistes (encore que G. Nicolas range dans cette dernière partie d'anciens congréganistes, pas forcément amènes pour leur « corps d'origine »). Chaque partie est précédée d'une brève introduction spécifique. Le texte édité de chaque mémoire est accompagné de renseignements fort utiles : l'identification de l'auteur, les grands éléments de sa carrière, les thèmes abordés, les réactions des inspecteurs avec souvent de longs extraits desdites réactions, enfin la décision finale et le sort réservé au mémoire.

Ce genre de sources offre le même intérêt que les collections analogues, pas si nombreuses que cela, qui donnent la parole aux Français : entre autres, les Cahiers de doléances de 1789 (qui concernent bien sûr tout le monde et pas seulement les enseignants...) ou, dans le domaine qui nous concerne ici, les réponses à la vaste enquête lancée dans les années 1960 par Jacques Ozouf et qui ne firent, hélas, l'objet que d'une publication très partielle dans *Nous, les maîtres d'école*⁴. Certes, on pourrait dire que dans ce dernier cas, l'expression est plus libre, les thèmes plus vastes, la pression de la hiérarchie bien moins forte ou inexistante (alors que, G. Nicolas le souligne, elle existe dans la collection qu'il nous livre) mais les principes, sans être du tout les mêmes, présentent une analogie évidente. Ce qui nous permet une plongée assez étonnante dans la France profonde.

Car il faut bien en venir au fond. Aussi répétitifs que soient les mémoires, parfois, cette répétitivité est elle-même source d'information (si chaque auteur était entièrement isolé des autres et totalement original, on pourrait se poser des questions sur la pertinence du concours, voire l'authenticité des réponses). Ils partent et parlent du concret, de l'existant, et il arrive même que les inspecteurs reprochent aux auteurs de ne se préoccuper que de ce qui les concerne personnellement, ce qui pourrait sembler, après tout, assez naturel. Quels sont donc ces thèmes qui reviennent de la manière la plus récurrente ? – La question de la « maison d'école », souvent exigüe, trop proche de la mairie quand elle ne lui est pas intimement liée, voire ne constitue pas une simple annexe ou alcôve dans l'espace municipal, qui

⁴ OZOUF, Jacques, *Nous, les maîtres d'école : autobiographies d'instituteurs de la Belle Époque*, Paris, Julliard, coll. Archives, 1967.

peut être souvent sombre, sale et humide, manquant entièrement du matériel pédagogique le plus élémentaire, mal chauffée ou pas chauffée du tout en hiver (les cancrs ne sont évidemment pas proches du radiateur mais même pas du poêle car, souvent, il n'existe pas). – Celle des rapports avec les autorités, le maire, le curé, dont les interventions dans la vie de l'école et de l'instituteur apparaissent insupportables. Ah ! Le temps béni, à venir, quand les maîtres d'école ne dépendront plus que de leur hiérarchie, voilà un cri qu'on retrouve dans nombre de mémoires ! – La coexistence pas du tout pacifique avec les congréganistes devenus des « puissances » depuis la loi Falloux. – Par-dessus tout, peut-être, la considération infime dont font preuve les habitants des campagnes à l'égard d'une instruction jugée superflue, le mépris, voire la violence, des parents et l'indiscipline des élèves. – Et puis, indéfiniment ressassée, la situation matérielle des instituteurs à qui le minimum de 600 francs annuels, minimum constituant souvent la simple réalité, ne laisse le choix, quand ils sont mariés, qu'entre l'extrême pauvreté et la misère. Beaucoup estiment que les ouvriers agricoles sont au fond plus à l'aise que les malheureux enseignants.

Certes, ce tableau très noir est parfois éclairé (rarement, en fait). Certains, mais surtout en ville, bénéficient de traitements plus élevés. Les écoles sont ici ou là en voie d'amélioration. Certains maires ou curés sont de fréquentation acceptable. Ce n'est pas la norme. Les nuances sont plutôt liées au passage du temps. Après les durs temps de la Restauration, la Monarchie de Juillet est vue comme un âge d'or avec la loi Guizot, la loi de 1833. Les instituteurs les plus jeunes expriment leur désespoir d'avoir vu, avec la loi Falloux, les congrégations devenir souveraines, ou presque, auprès des maires, curés, parents, surtout dans l'Ouest, et les écoles publiques subir en contrepartie une décadence inévitable. Les écoles normales de l'Empire semblent aussi manifester un profond déclin en regard de celles de Guizot. D'où des suggestions d'améliorations que les inspecteurs regardent le plus souvent de manière dubitative ou franchement négative. Un seul exemple : de nombreux mémoires évoquent l'idée de créer une carrière d'instituteur pour favoriser l'émulation, susciter le perfectionnement, l'effort de tous, soit en instituant des classes avec avancement selon différents critères, soit par l'adéquation automatique du salaire à la taille de la commune. Ces propositions, pourtant de bon sens, ne trouvent guère d'écho dans les sphères supérieures. Remarquons aussi que les questions pédagogiques, la nature de l'enseignement, le manque d'éducation pratique adaptée à la vie des ruraux, ne sont nullement absentes des mémoires, même si elles n'occupent pas la place centrale. Enfin, notons que nombre de mémoires, tout en traçant un tableau très noir de la situation, célèbrent les travaux du gouvernement impérial et adressent même leurs témoignages de respect ou d'adhésion à Napoléon III, avec même dans quelques cas de tonitruants « Vive l'Empereur ! ». À vrai dire, pouvaient-ils, ces instituteurs ruraux, faire autrement ? Peut-être d'ailleurs n'avaient-ils pas entièrement tort. Peu de temps après le concours, le décret du 19 avril 1862 relevait les traitements minimum à 700 francs après cinq ans de service, à 800 après dix ans,

à 900 après quinze ans. Ce n'était pas créer une carrière mais au moins introduire la notion centrale d'ancienneté et d'expérience.

Le livre comporte par ailleurs, outre une bibliographie et un inventaire des sources fort convenables, une introduction dont on regrettera peut-être l'aspect un peu bref, introduction simplement reprise d'un article de 2002 et dont on aurait souhaité qu'elle entre davantage dans le cœur et le fond du sujet. Mais le but de l'auteur et des éditeurs était de laisser parler les textes et on ne pouvait guère, sans doute, dépasser les 440 pages contenues dans le volume.

Au total, un recueil remarquable, un inventaire et un dévoilement de sources essentiels pour qui s'intéresse à la société française du XIX^e siècle.

Jean-François TANGUY

Laurence BERTHOU-BÉCAM, Didier BÉCAM, *L'enquête Fortoul (1852-1876) : chansons populaires de Haute et Basse-Bretagne*, 2 vol., t. I, *Haute-Bretagne*, t. II, *Basse-Bretagne*, Rennes-Paris, Dastum/Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, coll. Patrimoine oral de Bretagne, 2010, 1 139 p., ill. (avec cédérom en option).

Le XXI^e siècle est-il celui d'une nouvelle découverte de la chanson populaire ? Si l'on ne devait en juger qu'à travers la production éditoriale récente, la réponse est oui, incontestablement. On continue tout d'abord de publier des carnets de route et des travaux de collectage consistants : à la suite de ceux de Yann-Fañh Kemener à la fin du siècle dernier, sont parus ceux d'Ifig Troadec et d'Albert Poulain, par exemple. Les grandes collectes du XIX^e siècle ou du début du XX^e siècle, y compris plusieurs restées jusqu'à présent inédites, font également l'objet de publications ou de rééditions qui se veulent exhaustives : on peut notamment citer celles de l'abbé Cadic, d'Yves Le Diberder et des frères Buléon pour le Vannetais, celle d'Armand Guéraud pour le pays nantais et le Bas-Poitou, ou encore le tout récent *Barzaz Bro-Leon*.

La chanson populaire, enfin, donne lieu désormais à des travaux originaux de recherche et d'analyse, comme l'ont initié ceux de Donatien Laurent dans le domaine de l'ethnologie, comme le démontre la thèse d'Eva Guillorel dans celui de l'histoire culturelle, ou comme l'illustre aussi l'étude de Gilles Goyat sur le lien entre paroles et mélodies dans les chansons traditionnelles du pays bigouden. Dans le même esprit, il convient de faire état des colloques pluridisciplinaires que consacre depuis plusieurs années le Centre de recherche bretonne et celtique aux folkloristes et collecteurs des siècles précédents (à ce jour, Souvestre, Penguern, Cambry, Sébillot, Cadic). Encore n'est-il question ici que des publications les plus imposantes, parfois constituées de plusieurs centaines de chansons. Il faudrait toute une bibliographie,